

Conseil Municipal du 9 Juin 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Communes de moins de 1 000 habitants

Département	PUY-DE-DOME
Arrondissement	RIOM
Effectif legal du conseil municipal	15
Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de délégués à élire	3

Nombre de suppléants à élire	3
------------------------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 17 heures 30 minutes en application des articles L.283 à L.293 et R 131 à R 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MENAT.

Étaient présents les conseillers municipaux suivant s :

OLIVIER Pascal	VALENTIN Jocelyne	
MAZEROLLE Christian	DUBOIS Jocelyne	
DINYTASZ Dominique	GARACHON Corinne	
MATHIEU Guillaume	ARNAUD Jean-Yves	

Étaient absents et représentés les conseillers municipaux suivant s :

LEFEBVRE Emilie		
PEYNET Nathalie		

Absents non représentés :

WALEWSKI Renée		
MONTEIL Eric		
WITTRANT Sophie		
BOYER-MAZUREL Yoann		

M. ARNAUD Jean-Yves, maire en application de l'article L.2122-17 du CGCT a ouvert la séance.

Mme GARACHON Corinne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mmes VALENTIN Jocelyne, DUBOIS Jocelyne, et Mrs OLIVIER Pascal, MATHIEU Guillaume.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal devait élire : 3 délégués et 3 suppléants.

ELECTION DES DELEGUES

a. Nombre de conseillers présents et représentés	10
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (a-b)	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c — (d + e)]	10
g. Majorité absolue ⁴	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NONBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
ARNAUD Jean-Yves	10	dix
DINYTASZ Dominique	10	dix

MATHIEUR Guillaume	10	dix
--------------------	----	-----

PROCLAMATION DE L'ELECTION DES DELEGUES

M.ARNAUD Jean-Yves a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M.DINYTASZ Dominique a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M.MATHIEU Guillaume a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

a. Nombre de conseillers présents et représentés	10
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (a-b)	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c — (d + e)]	10
g. Majorité absolue ⁴	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NONBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
---	--------------------------------

	En chiffres et en toutes lettres	
VALENTIN Jocelyne	10	dix
GARACHON Corinne	10	dix
OLIVIER Pascal	10	dix

PROCLAMATION DE L'ELECTION DES SUPPLEANTS

Mme VALENTIN Jocelyne a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclarée accepter le mandat.

Mme GARACHON Corinne a été proclamé élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M.OLIVIER Pascal a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 juin 2023 à 18 heures.